



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 74245

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la proposition de directive présentée par la commission européenne visant à simplifier les règles de reconnaissance des qualifications professionnelles. Cette proposition de directive couvre notamment un grand nombre de professions de santé (médecins, chirurgiens dentistes, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes...). Pour ces professions est affirmée la reconnaissance automatique des titres de formation sur la base d'une coordination des conditions minimales de formation. Compte tenu des enjeux juridiques et sanitaires de cette proposition de directive, il lui demande de préciser la position du gouvernement français concernant la proposition de directive présentée par la Commission européenne visant à simplifier les règles de reconnaissance des qualifications professionnelles pour les professions de santé.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74245

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1489